



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE À HUIS CLOS AU 1578 CHEMIN DU FER À CHEVAL À SAINTE-JULIE ET PAR VISIOCONFÉRENCE LE :

MERCREDI 26 JANVIER 2022, À 16:30 HEURES

CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES ÉTABLIES POUR LA PÉRIODE RELATIVE À LA COVID-19 PERMETTANT DE DÉLIBÉRER ET VOTER À UNE SÉANCE PAR TOUT MOYEN DE COMMUNICATION.

Étaient présents à Sainte-Julie :

Monsieur Martin Dulac	Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville
Madame Maud Allaire	Vice-Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur

Participaient par visioconférence :

Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

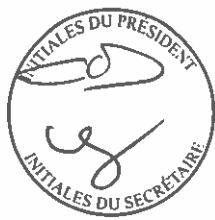
Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

Étaient également présents à Sainte-Julie :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Nathalie Guérin	Secrétaire-Trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2021;



No de résolution
ou annulation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :
 - 4.1 14 décembre 2021
 - 4.2 22 décembre 2021
 - 4.3 12 janvier 2022
 - 4.4 17 janvier 2022
5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Fin d'emploi – Secrétaire à la gendarmerie
 - 5.2 Départ – Policier temporaire
6. Administration et finances – Résolutions;
 - 6.1 Contrat avec Émergensys – Renouvellement
 - 6.2 Demande de prix 2022-R-004 pour l'achat de vestes pare-balles
 - 6.3 Budget 2022 – Adoption – Recommandation du Comité Exécutif
 - 6.4 Programme d'immobilisation – Budget 2022
 - 6.5 Achat d'équipements et de matériel divers – Emprunt d'une partie du fonds de roulement – Dépenses du programme en immobilisations 2022
 - 6.6 Protocole d'entente avec le Ministre de la Sécurité Publique pour la participation au programme de formation sur la détention de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue – Autorisation de signature
 - 6.7 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;
 - 7.1 Règlement 42 augmentant le fonds de roulement de 3 000 000 \$ à 3 500 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté – Projet spéciaux / Avis de motion et dépôt de projet
8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance (N/A)
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16 :32 heures.

POINT 2 **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

CA-22-2359



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2360

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2021;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2021 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2361

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 14 et 22 décembre 2021 ainsi que les 12 et 17 janvier 2022

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 14 et 22 décembre 2021 ainsi que les 12 et 17 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :

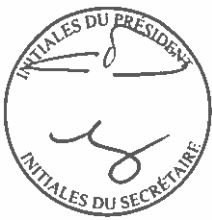
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif des procès-verbaux du Comité Exécutif des 14 et 22 décembre 2021 ainsi que les 12 et 17 janvier 2022;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 14 et 22 décembre 2021 ainsi que les 12 et 17 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 5 **RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS**

CA-22-2362

POINT 5.1 **RÉSOLUTION** **Fin d'emploi – Secrétaire à la gendarmerie**

ATTENDU que la Régie a mis fin à l'emploi comme secrétaire à la gendarmerie de la personne mentionnée ci-dessous:

- Kim Boucher;

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi de Madame Kim Boucher avec la Régie à compter du 13 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

DE METTRE FIN administrativement au lien d'emploi de Madame Kim Boucher avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à titre de secrétaire à la gendarmerie;

DE RENDRE effective ladite fin d'emploi au 13 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2363

POINT 5.2 **RÉSOLUTION** **Départ – Policier temporaire**

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policier temporaire :

- Samuel Ferland

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier temporaire et DE LA RENDRE effective au 18 janvier 2022 :



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Samuel Ferland

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉOLUTIONS

CA-22-2364

POINT 6.1

RÉSOLUTION

Contrat avec ÉmergenSys – Renouvellement

ATTENDU la résolution CE-22-3619;

ATTENDU que l'entreprise ÉmergenSys assure le service d'entretien des communications radio et répartition des appels de la Régie intermunicipale de Police Richelieu Saint Laurent depuis la prise en charge;

ATTENDU que les logiciels nécessaires aux communications radio et à la répartition des appels ont été acquis de l'entreprise d'ÉmergenSys;

ATTENDU que l'article 573.3, 9^o L.C.V permet à la Régie dans de telles circonstances de déroger aux règles d'adjudication des contrats municipaux puisque l'objet du contrat à renouveler est l'entretien d'équipements spécialisés par le fabricant;

ATTENDU l'expertise de l'entreprise ÉmergenSys et surtout sa connaissance du système de la Régie;

ATTENDU que la Régie, principalement en ce domaine, doit être convaincue que les techniciens et programmeurs de l'entreprise responsables de l'entretien des communications du Centre d'Appels d'Urgence connaissent à la perfection les logiciels pour intervenir rapidement lors de défauts ou de situations d'urgence;

ATTENDU l'article 573.3, 6^o L.C.V qui crée une exception au régime d'adjudication des contrats municipaux lorsqu'il s'agit de la fourniture de services dont l'objet « découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des logiciels, progiciels ou logiciels existants »;

ATTENDU que le contrat d'entretien liant la Régie et ÉmergenSys prenait fin le 31 décembre 2021;

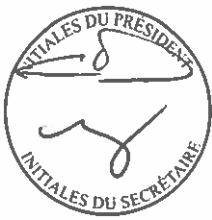
ATTENDU le dépôt du nouveau contrat proposé lequel prévoit une augmentation de 3%;

ATTENDU que le contrat proposé prévoit également des montants correspondant au rapport d'événement, au transfert au MIP ainsi qu'au quatre (4) nouveaux formulaires d'enquête ajoutés cette année;

ATTENDU le libellé du contrat proposé pour l'année 2022 et ce, pour un coût annuel total de 150 240,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise ÉmergenSys Solutions Inc, pour l'année 2022, le contrat d'entretien des systèmes informatiques, communications radio et répartition des appels de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 150 240,00 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise ÉmergenSys pour ledit contrat d'entretien;

D'AUTORISER le paiement de cette somme par versements mensuels;

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière, Madame Nathalie Guérin ou, en son absence, le Responsable des technologies de l'information et des télécommunications, Monsieur Nicolas Azoulay, à signer ledit contrat d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.2

RÉSOLUTION

Demande de prix 2022-R-004 pour l'achat de vestes pare-balles

CA-22-2365

ATTENDU que la Régie a l'obligation suivant l'article 30.1 F) de la convention collective la liant à ses policiers de fournir à chacun, à tous les cinq (5) ans, une veste pare-balles;

ATTENDU que la Régie devra, en 2022, remplacer soixante (60) vestes pare-balles;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a procédé, sur invitation, à une demande de prix pour l'acquisition de ce matériel auprès de trois (3) fournisseurs à savoir:

- TEN4 Body Armour (Laurierville, Québec);
- Valley Associates (Cumberland, Ontario);
- Uniform Works (Dartmouth, Nouvelle-Écosse);

ATTENDU que deux (2) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU la recommandation de Madame Nancy Prévost, acheteur, de retenir la proposition de l'entreprise « *TEN4 Body Armour* »;

ATTENDU la recommandation de Madame Prévost, de faire l'achat des vestes pare-balles de l'entreprise « *TEN4 Body Armour* » pour un prix de 45 420,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *TEN4 Body Armour* » le contrat pour l'achat de soixante (60) vestes pare-balles pour un prix de 45 420,00 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2366

POINT 6.3

RÉSOLUTION

Budget 2022 – Adoption – Recommandation du Comité Exécutif

ATTENDU la présentation réalisée, dans le cadre d'une rencontre préparatoire à la tenue de la séance du Conseil d'Administration, portant notamment sur les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU l'état des activités de fonctionnement précisant la situation financière réelle estimée au 31 décembre 2021;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité Exécutif donnée lors de la séance du 22 décembre 2021 (CE-21-3613) à l'effet d'élaborer les prévisions budgétaires 2022 sur une quote-part globale de 37 047 387 \$ et le virement d'un montant de 1 400 000 \$ du surplus accumulé non affecté;

ATTENDU que les prévisions budgétaires déposées sont pour un montant total de revenus de 45 117 487 \$;

ATTENDU que ce budget doit recevoir l'approbation des villes et municipalités membres de la Régie;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2022, un budget pour un montant total de revenus de 45 117 487 \$ incluant une quote-part globale des municipalités de 37 047 387 \$;

D'AUTORISER le virement du surplus accumulé non affecté d'une somme de 1 400 000 \$ pour le paiement de dépenses de l'exercice financement 2022;

DE TRANSMETTRE, pour approbation, aux villes et municipalités membres de la Régie les prévisions budgétaires 2022 ainsi déposées, le tout conformément aux dispositions de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

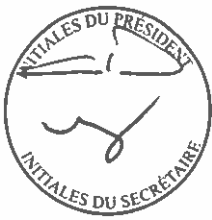
CA-22-2367

POINT 6.4

RÉSOLUTION

Programme d'immobilisations – Budget 2022

ATTENDU les représentations faites sur le Programme d'Immobilisations 2022 de la Régie;



No de résolution
ou annulation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que le Programme d'Immobilisations, pour l'année 2022, est pour un montant de 1 733 074 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Programme d'Immobilisations 2022 pour un montant de 1 733 074 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2368

POINT 6.5

RÉSOLUTION

Achat d'équipements et de matériel divers – Emprunt d'une partie du fonds de roulement – Dépenses du programme en immobilisations 2022

ATTENDU l'adoption par la Régie du programme des dépenses en immobilisations 2022;

ATTENDU que ce programme de dépenses en immobilisations prévoit des achats par fonds de roulement;

ATTENDU la liste de ces dépenses jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

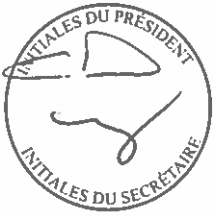
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière à emprunter une somme de 945 300 \$ au fonds de roulement, aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations 2022 dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Cette somme sera remboursée à compter de 2023, selon les termes du tableau suivant :

Trois (3) ans	71 100 \$
Quatre (4) ans	625 000 \$
Cinq (5) ans	214 200 \$
Dix (10) ans	35 000 \$
Total	945 300 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

CA-22-2369

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 6.6

RÉSOLUTION

Protocole d'entente avec le Ministre de la Sécurité Publique pour la participation au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue – Autorisation de signature

ATTENDU QUE la légalisation du cannabis a mené à d'importants changements législatifs concernant notamment l'encadrement de cette substance et la lutte contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a conclu une entente de contribution financière relative à la formation policière, à la collecte de données et à l'acquisition de matériel de détection de drogue approuvé pour lutter contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue avec le gouvernement du Canada le 29 mars 2019;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé, au terme de cette entente, à appuyer financièrement tous les corps de police du Québec, incluant les corps de police autochtones, dans la gestion du changement et dans la formation de leur personnel en matière de sécurité routière par la mise en place d'un programme de formation d'une durée de cinq ans (Programme de formation);

ATTENDU QUE l'École nationale de police du Québec (ENPQ) a le mandat de coordonner la planification et la diffusion des formations admissibles, tant à l'ENPQ, en hors établissement qu'en déconcentration et de procéder au développement et à la diffusion du Programme de formation en vertu de sa mission prévue à l'article 10 de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1);

ATTENDU le protocole d'entente soumis;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de Police;

EN CONSÉQUENCE :

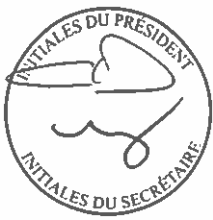
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Gauthier
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les conditions du projet d'entente relative aux modalités de versement de subventions à la Régie pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue pour les exercices financiers 2018-2019 à 2022-2023;

D'AUTORISER le Directeur de police, Marco Carrier, à signer l'original du protocole d'entente conformément au libellé du texte remis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

CA-22-2370

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 6.7

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.7 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 665 755,34 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENT – POLITIQUES – ADOPTION

CA-22-2371

POINT 7.1

RÉSOLUTION

Règlement 42 augmentant le fonds de roulement de 3 000 000 \$ à 3 500 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté – Projets spéciaux / Avis de motion et dépôt de projet

Je, Madame Marilyn Nadeau, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « *Règlement 42 augmentant le fonds de roulement de 3 000 000 \$ à 3 500 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté – Projets spéciaux* ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

POINT 8

DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1

CORRESPONDANCE

I. Soumise au Comité Exécutif :

Aucune



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

II. Soumise au Conseil d'Administration du 26 janvier 2022 :

a) 21 janvier 2022

Madame Marie-Claude Veilleux
Greffière-adjointe

➤ Isabelle Gravel, MAP, Directrice en
audit, Commission municipale du
Québec

Re : Annonce d'un audit de
conformité à la Régie et
validation des résultats

POINT 9 **VARIA**

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

POINT 11 **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

CA-22-2372

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


NATHALIE GUÉRIN
Secrétaire-Trésorière


MARTIN DULAC
Président